

Paris, le 3 Juin 2014

LA SUPERCHERIE CLESI CESSERA-T-ELLE BIENTÔT ?

C'est sans réelle surprise que l'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France (ANEPF), la Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie (FNEO) et l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD), seules structures représentatives des étudiants des filières de pharmacie, d'orthophonie et d'odontologie, ont pris connaissance de l'annulation de la convention entre le Centre Libre d'Enseignement Supérieur International (CLESI) et l'Université portugaise Fernando Pessoa de Porto.

Ainsi, les étudiants auxquels on promettait un cycle de deux ans d'enseignement en France puis de trois à Porto, se retrouvent de nouveau au pied du mur, sans porte de sortie. En effet, les premières promotions qui devaient honorer cet accord n'ont actuellement pas la garantie de poursuivre leurs études à Porto. Quand cette supercherie cessera-t-elle?

Depuis maintenant plus de deux ans, nos associations réclament de toute part la fermeture de ces centres de Toulon et de Béziers. L'UNECD et la FNEO se mobilisant encore une fois le 14 mars dernier via les réseaux sociaux et dans les rues de Paris, pour dénoncer une fois de plus l'absence de contrôle de la qualité de formation des futurs professionnels de santé, pour dénoncer le contournement du numerus clausus, ou encore pour des raisons de marchandage financier de nos études ! Après s'être autoproclamé « Université », le CLESI promettait cinq années d'études en France, en français avec délivrance d'un diplôme. Suite à cela, seulement deux années sur cinq peuvent finalement être effectuées en France. Aujourd'hui, règne au mieux l'incertitude, au pire le néant ! Quand cette supercherie cessera-t-elle?

Le directeur du CLESI, Bruno Ravaz, déclare actuellement que plusieurs établissements étrangers seraient potentiellement intéressés pour accueillir ces étudiants. Combien de temps continuerons-nous de jouer à la loterie avec le futur des étudiants victimes, pieds et poings liés avec le CLESI? L'ANEPF, la FNEO et l'UNECD déplorent ce manque de sérieux. En effet, les deux années dispensées pour un coût de 7500 à 9500 euros l'année, n'ont aucune valeur dans le système européen d'ECTS (European Credits Transfer System), alors que le site internet du CLESI le revendique et l'affiche toujours. Quand cette supercherie cessera-t-elle?

L'ANEPF, la FNEO et l'UNECD se tiennent à disposition des étudiants victimes du CLESI pour répondre à toutes interrogations.

L'ANEPF, la FNEO et l'UNECD appellent une nouvelle fois les pouvoirs publics à publier l'arrêté d'application de l'article 68 de la loi Fioraso encadrant l'enseignement privé dans les formations initiales de santé, obligeant ainsi le CLESI à se lier conventionnellement dans les 6 mois suivant la publication à une Université française et à un Centre Hospitalier Universitaire. Cet arrêté annoncé pour novembre 2013 puis pour avril dernier permettra de mettre le CLESI devant ses responsabilités légales.

CONTACTS :

Victorien BRION – Président de l'ANEPF - president@anepf.org - 06 85 40 91 31

Camille ROBINAULT - Présidente de la FNEO - presidente.fneo@gmail.com - 06 77 54 37 49

Alexandre HAJJAR - Président de l'UNECD - president@unecd.com - 06 62 62 38 93

UNECD

7 rue Marlotte 75015 Paris
www.unecd.com

ANEPF

4 avenue Ruysdaël 75008 Paris
www.anepf.org

FNEO

5 rue Frederick Lemaitre 75020 Paris
www.fneo.fr